

S02 B

Formation et recyclage CHSCT

(COMITE HYGIENE SECURITE CONDITIONS DE TRAVAIL)
(ENTREPRISE DE MOINS DE 300 PERSONNES)

Objectif :

Apporter aux stagiaires les connaissances nécessaires dans le domaine de la réglementation et du fonctionnement des CHSCT afin de leur permettre d'acquérir les démarches nécessaires à la préparation et à la réalisation de leurs actions en matière de sécurité.

Personnes concernées :

Membres titulaires et suppléants des CHSCT.

Pré requis :

Savoir lire et écrire le français.

Moyens pédagogiques :

Méthode interactive s'appuyant sur des expériences vécues.
Mise en œuvre des moyens audiovisuels appropriés aux sujets traités.
Travaux pratiques effectués par chaque stagiaire.
Remise à chaque stagiaire d'un document regroupant les divers thèmes.
Contrôle des connaissances à l'issue du stage.

Durée :

3 jours.

Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 8 à 10 personnes.

Programme :

L'accident du travail : définition, analyse et conséquences.
L'environnement législatif et réglementaire.
Attributions, missions et droits du CHSCT.
Les responsabilités civile et pénale.
L'analyse des risques par l'arbre des causes et la prévention.
Le choix et la mise en œuvre des moyens de prévention.
Les modalités pratiques de fonctionnement du CHSCT.

Les thèmes traités sont appliqués au cas de votre entreprise : Visite commentée des différents secteurs d'activité de leur entreprise accompagnés par un animateur prévention. L'objectif étant de faire une approche de l'évaluation des risques et de la gestion de la sécurité dans l'entreprise.

- Comment engager la démarche
- Comment répertorier les dangers
- Comment évaluer et analyser les risques
- Comment rechercher les meilleures mesures
- Comment élaborer un plan d'action
- Comment gérer le plan d'action
- Comment faire évaluer le plan général de prévention

Validation de la formation :

Attestation de formation.